



**BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF  
EXAMEN SPÉCIFIQUE 1<sup>er</sup> degré**

**OPTION : JUDO JIU-JITSU**  
**Date et centre d'examen : du 1 au 4 juin 2010**  
**à ARRAS**

**NOM de naissance :** \_\_\_\_\_ **ÉPOUSE :** \_\_\_\_\_  
(en lettres majuscules)

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

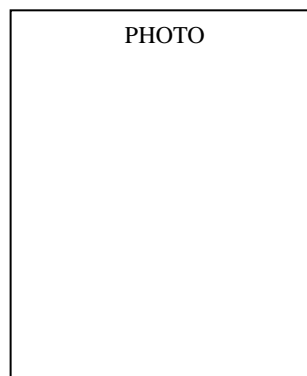
Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Catégorie de poids : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_



\* Emploi jeune  OUI  NON

Education Nationale  OUI  NON

Attestation de réussite à la FORMATION COMMUNE

1<sup>ER</sup> degré obtenue le : \_\_\_\_\_

Délivrée par : \_\_\_\_\_

ou

2<sup>ème</sup> degré obtenue le : \_\_\_\_\_

Délivrée par : \_\_\_\_\_

ou

Dispense obtenue par : \_\_\_\_\_

(à préciser, joindre pièces justificatives)

\* Se présente à l'ensemble des épreuves :  OUI  NON

Si NON, au groupe :  A  B  C

(Joindre une photocopie de l'original d'un relevé de notes des années antérieures)

(\*) Cocher la case correspondante

## DOSSIER A CONSTITUER

(en application de l'arrêté du 30 novembre 1992)

- 1 - Une demande d'inscription rédigée sur papier libre
- 2 - La photocopie (recto-verso) : soit une carte nationale d'identité en cours de validité  
un passeport en cours de validité ou sa photocopie  
le livret de famille régulièrement tenu à jour ou sa photocopie  
un extrait de l'acte de naissance ou sa photocopie
- 3 - Trois enveloppes affranchies au tarif en vigueur libellées au nom et adresse du candidat
- 4 - Deux photographies d'identité (nom inscrit au dos)
- 5 - Une photocopie de l'Attestation de Formation au Premiers Secours (AFPS) ou tout titre équivalent (BNPS - BNS - PSC1)
- 6 - Une photocopie de l'attestation de formation commune du BEES 1<sup>er</sup> degré
- 7 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Judo-Jitsu **datant de moins de 3 mois à la date de clôture des inscriptions**
- 8 - Pour les français de moins de 25 ans, photocopies certifiées conformes de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997) (JO du 8 novembre 1997 p. 16251 à 16255)
- 9 - La photocopie du 2<sup>ème</sup> dan délivré par le comité national des grades
- 10 - Une photocopie de tout document pouvant entraîner un allègement ou une dispense de formation (se rapprocher de la Direction Régionale ou Départementale de la Cohésion Sociale pour tous renseignements complémentaires)

### DOSSIER A ADRESSER COMPLET au plus tard 2 mois avant la date de l'examen

1 - L'examen est organisé par la DDCS du Pas-de-Calais  
adresse : 8, voie Bossuet - Résidence St Pol - BP 20960 -  
62033 ARRAS CEDEX ☎ 03-21-23-87-87



La Direction Départementale  
de la Jeunesse et des sports  
intègre la nouvelle  
Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais

Le 1<sup>er</sup> Janvier 2010

**TOUT DOSSIER INCOMPLET, NON CONFORME OU DEPOSE HORS DELAI SERA RETOURNE**

**Renseignements complémentaires** (cocher les cases correspondantes et joindre la photocopie des diplômes).

**RAPPEL :**

- 1) Les candidats doivent être âgés de 18 ans
- 2) La possession du diplôme du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif permet l'enseignement rémunéré d'une discipline sportive. Conformément au décret du 21 septembre 1989, les éducateurs sportifs doivent faire une déclaration à la Direction Régionale ou Départementale de la Cohésion Sociale du lieu d'exercice et fournir un extrait de casier judiciaire.

Je soussigné (e)

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Epouse : \_\_\_\_\_

Niveau d'études (cocher les cases correspondantes)

Niveau	6 (CAP)	5 (BEP)	4 (BAC)	3 (LICENCE)	2 (MAITRISE)	(AUTRES)

Diplômes Jeunesse et Sports possédés :

BAFA	BAFD	BASE	BAPAAT	BEES 1 <sup>er</sup> degré	BEATEP	DEFA	BEES 2 <sup>e</sup> degré	DEDPAD

Situation professionnelle : (cocher les cases correspondantes)

C.D.I.	C.D.D.	Emploi-jeune	Formation professionnelle	Autres

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature

**ATTENTION**

Le candidat à la partie spécifique du BEES 1<sup>er</sup> degré doit satisfaire à une épreuve générale, une épreuve pédagogique et une épreuve technique, à l'exception du candidat titulaire de la licence des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) mention « entraînement sportif » qui est dispensé de :

L'EPREUVE GENERALE et de L'EPREUVE PEDAGOGIQUE  
(joindre la photocopie de la licence STAPS mention « entraînement sportif »)